AUDIT EUREX
Société de
commissaires aux comptes
inscrite sur
la liste nationale des
commissaires aux comptes
de la CRCC
de Paris

F N T P

Fédération Nationale des Travaux Publics

3, Rue de Berri

75008 PARIS

Assemblée Générale

Du 18 Juin 2020

Statuant sur les comptes de l'exercice

du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Nationale des Travaux Publics F.N.T.P, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Comité mixte d'audit et financier en date 7 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid 19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

AUDIT EUREX
Société de Commissaire aux Comptes
28 rue Notre Dame des Victoires
75002 PARIS
RCS Paris 340 900 422

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par la F.N.T.P, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et de leur présentation d'ensemble, nous avons été conduits, sur la base des informations à notre disposition à examiner les approches retenues par la F.N.T.P, à nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations et à contrôler les informations fournies dans l'annexe des comptes annuels.

- A l'occasion de nos investigations portant sur la valorisation des titres de participation et des autres titres immobilisés figurant à l'actif du bilan, nous avons examiné les conditions selon lesquelles les provisions pour dépréciation étaient constituées lorsque l'évaluation des titres à la clôture de l'exercice se trouvait inférieur à leur prix de revient d'acquisition, et vérifié les calculs retenus par la F.N.T.P à la clôture de l'exercice 2019.

4 - Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de la Fédération

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de la Fédération sur la situation financière et les comptes annuels.

AUDIT EUREX
Société de Commissaire aux Comptes
28 rue Notre Dame des Victoires
75002 PARIS
RCS Paris 340 900 422

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité mixte d'audit et financier.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 7 mai 2020

AUDIT EUREX
Société de Commissaires aux Comptes

Valérie MASSOT
Associée

AUDIT EUREX
Société de Commissaire aux Comptes
28 rue Notre Dame des Victoires
75002 PARIS
RCS Paris 340 900 422

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

AUDIT EUREX
Société de Commissaire aux Comptes
28 rue Notre Dame des Victoires
75002 PARIS
RCS Paris 340 900 422

BILAN ACTIF arrêté au 31/12/2019

Présenté en : EUR

	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amort./Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	5 366 474,71	4 723 268,47	643 206,24	738 633,12
Avances & acomptes sur immo. incorporelles	419 672,40		419 672,40	66 246,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	7 825 069,91		7 825 069,91	7 808 618,49
Constructions	35 032 326,09	11 180 285,08	23 852 041,01	24 550 038,10
Installations techniques, matériel & outi.				
Autres immobilisations corporelles	8 781 093,01	7 079 243,43	1 701 849,58	1 898 301,60
Immobilisations en cours				55 096,45
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	9 132 300,02	8 482 750,15	649 549,87	655 549,87
Prêts	878 735,50	375 000,00	503 735,50	891 585,72
Autres immobilisations financières	16 356,40		16 356,40	19 556,40
TOTAL I	67 452 028,04	31 840 547,13	35 611 480,91	36 683 625,75
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	40 341,88		40 341,88	61 883,05
CREANCES				
Adhérents et comptes rattachés				
Autres créances	7 348 477,73	479 600,00	6 868 877,73	6 582 404,16
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	27 803 610,51	305 132,00	27 498 478,51	21 541 581,50
Disponibilités	7 061 498,36		7 061 498,36	10 858 594,13
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 071 517,17		1 071 517,17	990 244,47
TOTAL II	43 325 445,65	784 732,00	42 540 713,65	40 034 707,31
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL BILAN ACTIF	**110 777 473,69**	**32 625 279,13**	**78 152 194,56**	**76 718 333,06**

BILAN PASSIF arrêté au 31/12/2019

Présenté en : EUR

	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
FONDS SYNDICAUX		
FONDS PROPRES SYNDICAUX		
Fonds syndicaux sans droit de reprise		
Ecarts de rééval. sans droit de reprise		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	100 124,42	100 124,42
Report à nouveau	70 888 406,22	71 325 905,70
RESULTAT DE L'EXERCICE	838 985,31	-437 499,48
AUTRES FONDS PROPRES SYNDICAUX		
Fonds syndicaux avec droit de reprise		
Ecarts de rééval. avec droit de reprise		
Subv. d'investissement biens non renouv.		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	71 827 515,95	70 988 530,64
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 547 298,00	1 526 930,00
TOTAL II	1 547 298,00	1 526 930,00
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts & dettes auprès des éts de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances & acomptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	704 781,04	896 621,81
Dettes fiscales et sociales	1 980 281,74	1 829 530,25
Dettes sur immobilisations & cptes rattac.	100 735,75	174 285,25
Autres dettes	1 963 457,08	1 294 435,11
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	28 125,00	8 000,00
TOTAL IV	4 777 380,61	4 202 872,42
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL BILAN PASSIF	**78 152 194,56**	**76 718 333,06**

AUDIT EUREX
Société de Commissaire aux Comptes
28 rue Notre Dame des Victoires
75002 PARIS
RCS Paris 340 900 422

Présenté en : EUR

COMPTE DE RESULTAT arrêté au 31/12/2019

	31/12/2019	31/12/2018	Ecarts
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Chiffre d'affaires net			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
Reprises amort. & prov., transfert charges	12 235,23	13 730,35	-1 495,12
Cotisations	34 260 394,41	31 415 106,40	2 845 288,01
Autres produits	2 020 528,32	1 940 849,32	79 679,00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	36 293 157,96	33 369 686,07	2 923 471,89
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières, approvisio.			
Variation de stock (matières premières)			
Autres achats et charges externes	24 744 099,37	22 165 229,29	2 578 870,08
Impôts, taxes et versements assimilés	1 102 773,25	1 071 278,34	31 494,91
Salaires et traitements	5 171 406,51	5 075 017,88	96 388,63
Charges sociales	2 794 040,22	2 941 628,97	-147 588,75
Dotations aux amortissements	1 587 095,63	1 584 005,43	3 090,20
Dotations provisions sur immobilisations			
Dotations provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions risques & charges	20 368,00	58 736,00	-38 368,00
Autres charges	11 180,93	9 878,22	1 302,71
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	35 430 963,91	32 905 774,13	2 525 189,78
---Résultat d'Exploitation---	862 194,05	463 911,94	398 282,11
OPERATIONS EN COMMUNS			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations	11 714,88	62 042,06	-50 327,18
Produits des valeurs mobilières & créances			
Autres intérêts et produits assimilés	306 631,49	280 569,22	26 062,27
Reprises provisions et transferts charges	396 951,00	32 379,20	364 571,80
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de V.M.P.	50 913,60	15 585,00	35 328,60
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	766 210,97	390 575,48	375 635,49
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières amort. et provisions	574 000,00	605 048,45	-31 048,45
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cession de V.M.P.	36 507,90	598 134,15	-561 626,25

Présenté en : EUR

COMPTE DE RESULTAT arrêté au 31/12/2019

	31/12/2019	31/12/2018	Ecarts
TOTAL CHARGES FINANCIERES	610 507,90	1 203 182,60	-592 674,70
RESULTAT FINANCIER	155 703,07	-812 607,12	968 310,19
---Résultat Courant avant Impôt---	1 017 897,12	-348 695,18	1 366 592,30
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels opérations gestion	7 058,60	17 914,82	-10 856,22
Produits exceptionnels opérations capital	95 000,00		95 000,00
Reprises provisions et transferts charges			
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	102 058,60	17 914,82	84 143,78
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles opérations gestion	171 248,02	4 132,59	167 115,43
Charges exceptionnelles opérations capital	67 705,57	73 175,53	-5 469,96
Dotations exceptionnelles amort. & provis.			
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	238 953,59	77 308,12	161 645,47
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-136 894,99	-59 393,30	-77 501,69
- Impôts sur les bénéfices	42 016,82	29 411,00	12 605,82
+ Report ressources non utilisées ex. ant.			
- Engagements à réaliser sur ress. affect.			
TOTAL PRODUITS	37 161 427,53	33 778 176,37	3 383 251,16
TOTAL CHARGES	36 322 442,22	34 215 675,85	2 106 766,37
EXCEDENT OU DEFICIT	**838 985,31**	**-437 499,48**	**1 276 484,79**

AUDIT EUREX
Société de Commissaire aux Comptes
28 rue Notre Dame des Victoires
75002 PARIS
RCS Paris 340 900 422

FEDERATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

Changement de méthode d'évaluation :
Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice

Changement de méthode de présentation:
Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice

1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant

2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.
Face à cette crise et dans le contexte de confinement, la FNTP a pris un certain nombre de mesures comme l'activité partielle pour un certain nombre de salariés ne pouvant exercer du télétravail et du télétravail pour les autres pour assurer la continuité de l'activité.

3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment des règles CRC suivants :

- 99-01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation ;
- 2000-06 concernant les passifs ;
- 2002-10 et 2003-07 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs ;
- 2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatifs au plan comptable général

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La dépréciation des éléments du bilan est prise éventuellement en compte par l'intermédiaire de provisions spécifiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant de l'avis du CNC du 17 juillet 1985 portant sur le plan comptable des associations.

3.1 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet du plan d'amortissement linéaire déterminé selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens :

Logiciels : 3-5 ans
Immeubles : pour les appartements en copropriété, 50 ans, et pour les immeubles en pleine propriété selon la durée retenue pour chacun des composants (cf note ci-dessous)
Parking : 22 ans
Installations générales : pour les biens neufs, 10 ans, et pour les biens d'occasion, 5 ans
Matériel de transport : antérieur à 2005 ,4 ans, et depuis 2005 3 ans
Matériel de bureau, informatique et club restauration : pour les biens neufs, 5 ans à 10 ans, et pour les biens d'occasion, 3 ans
Micro-informatique : 3 ans
Mobilier de bureau et club restauration : pour les biens neufs, 5 ans, pour les biens d'occasion, 3 ans, et pour le mobilier acquis pour le 9 Berri, 10 ans

AUDIT EUREX
Société de Commissaire aux Comptes
28 rue Notre Dame des Victoires
75002 PARIS
RCS Paris 340 900 422

IMMOBILISATIONS

Evolution des valeurs brutes au cours de l'exercice :

Nature	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Fin d'exercice
Logiciels	5 211 338	125 519		29 618	5 366 475
Immobilisations incorporelles en cours	66 246	353 426			419 672
Sous total	5 277 584	478 945		29 618	5 786 147
Terrains	7 808 618	35 660	-19 209		7 825 070
Immeubles	34 285 991	153 158	-86 863		34 352 286
Œuvre d'Art	58 232	7 500		7 500	73 232
Installations	1 488 547	151 569	-63 082	17 978	1 595 012
Matériel de transport	151 327				151 327
Matériels et mobiliers	7 495 748	158 736	-12 922		7 641 562
Immobilisations corporelles en cours	55 096			-55 096	
Sous Total	51 343 560	506 622	-182 075	-29 618	51 638 489
TOTAL	**56 621 144**	**985 567**	**-182 075**		**57 424 636**

Evolution des amortissements au cours de l'exercice :

Nature	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Logiciels	4 472 705	250 563		4 723 268
Immeubles	9 719 016	809 247	-35 444	10 492 819
Installations	961 435	98 552	-63 082	996 904
Matériel de transport	126 260	12 435		138 695
Matériels et mobiliers	6 224 795	416 298	-9 982	6 631 111
TOTAL	**21 504 210**	**1 587 096**	**-108 509**	**22 982 797**

Immobilisations incorporelles:

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à leur valeur nette comptable.

Immeubles : appartements en copropriété

L'approche par composants n'est pas de règle pour les appartements détenus en copropiété.

Pour la province, la valeur du terrain est isolée à concurrence de 20% du prix de revient d' acquisition. Sont concernés les immeubles de MONTPELLIER – POITIERS – PETIT COURONNE - LIMOGES – BESANCON - MARSEILLE – CHALONS EN CHAMPAGNE – SCHILTIGHEIM - COURNON D'AUVERGNE – METZ – VILLEURBANNE – SAINT CONTEST ;

Pour PARIS, la valeur du terrain retenue est de 30%.

Un local à usage de bureaux a été acquis à LIMOGES le 16 décembre.

Immeubles détenus en pleine propiété :

Pour les trois immeubles appartenant à la Fédération, l'amortissement des différents composants retenus est calculé sur les périodes suivantes :

Composants	9 Berri	Toulouse	Vezin le Coquet
Structure	60 ans	60 ans	60 ans
Chauffage	25 ans	25 ans	25 ans
Menuiseries extérieures	25 ans	25 ans	25 ans
Etancheité	20 ans	25 ans	25 ans
Ravalement	10 ans	15 ans	15 ans
Menuiseries intérieures	15 ans	N/R	N/R
Electricité	25 ans	N/R	25 ans
Agencements intérieurs	10 ans	N/R	N/R
Ascenseur	15 ans	N/R	N/R
Agencements extérieurs	20 ans	N/R	N/R

(N/R : non retenu)

IMMOBILISATIONS EN COURS

Logiciels :

Un CRM en cours de finalisation au 31 décembre (376 472 €) constitue la majeure partie du poste.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au bilan, les titres sont valorisés dans les conditions suivantes :

Pour les titres côtés : sur la base du dernier cours de bourse à la clôture de l'exercice

Pour les autres titres non côtés : par référence à la valeur mathématique issue du dernier bilan reçu

AUDIT EUREX
Société de Commissaire aux Comptes
28 rue Notre Dame des Victoires
75002 PARIS
RCS Paris 340 900 422

Pour les titres de SCI : en fonction du prix de revient d'acquisition

Lorsque la valeur d'évaluation des titres se trouve, à la clotûre de l'exercice, inférieure à leur prix de revient d'acquisition, des provisions de dépréciation sont constituées à concurrence de la différence relevée.

L'évolution des provisions sur titres est précisée au point 4 de l'annexe

Nature	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin Exercice
Titres de Participation	686 630			686 630
Autres Titres Immobilisés	8 445 670			8 445 670
Prêts	891 586	29 706	-42 556	878 736
Dépôts & Cautionnement	19 556		-3 200	16 356
Valeur brute	**10 043 442**	**29 706**	**-45 756**	**10 027 392**

	Capital	Autres comptes avant résultat	Quote Part du Capital détenue en %	Résultat dernier exercice connu	Valeur brute	Valeur nette	Avance
Participations (à partir de 10%)							
BTP Gestion (exercice 2018)	400 000	1 349 256	12,45	-56 671	45 745	45 745	
Science et Industrie	41 608	-212 877	58,72	-95 155	22 865		278 850

3.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le poste est constitué d'une provision :

pour indemnité de départ à la retraite : 1 547 298 €.

Calcul de l'indemnité due en cas de départ à la retaite à l'initiative du salarié. L'indemnité tient compte de l'ancienneté du salarié au 31 Décembre de l'exercice et de son salaire au 1er Janvier de l'exercice suivant . Les charges salariales sont calculées en fonction du taux moyen de l'exercice pour la catégorie professionnelle (cadre ou etam). Cette méthode permet d'avoir à tout moment en provision le montant de l'indemnité de départ qui serait due au salarié si son âge lui permettait de prétendre à la retraite. Elle ne tient pas compte du taux de mortalité, du turn over et du taux d'actualisation. Elle est calculée sur l'ensemble du personnel à l'exception du personnel détaché de la fonction publique

L'évolution des provisions pour risques et charges est précisée au point 4 de l'annexe

3.3 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires d'achat.

Ces titres font l'objet d'une évaluation, au 31 décembre de l'exercice, par rapport à leur prix de rachat et une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant lorsque la valeur d'inventaire en fin d'exercice est inférieure au coût d'acquisition des titres.
L'évolution des provisions sur valeurs mobilières de placement est précisée au point 4 de l'annexe
Pour les contrats de capitalisation, les intérêts courus de l'exercice ont été enregistrés en produits à recevoir

Nom	Montant au bilan	Valeur liquidative au 31/12/19	Plus value latente	Moins value latente
FCP	12 429 408	12 575 221	190 466	-44 652
SCPI*	3 003 025	2 742 545		-260 480
Contrats Capitalisation	12 333 545	12 333 545		
Total	**27 765 978**	**27 651 311**	**190 466**	**-305 132**

*hors intérêts 4ème trimestre à recevoir

4 ETAT DES ECHEANCES CREANCES ET DETTES

Etat des Créances	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Prêt	878 736	45 072	833 664
Dépôt et cautionnement	16 356		16 356
Avances/commandes	40 703	40 703	0
Personnel & Comptes rattachés	35 524	35 524	0
Groupe & Associés	488 235	360	487 875
Débiteurs divers	6 824 357	6 824 357	0
Charges constatées d'avance	1 071 517	1 051 611	19 906
	9 355 429	7 997 628	1 357 801

Etat des Dettes	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs & Comptes rattachés	704 781	704 781	
Personnel & Comptes rattachés	506 308	506 308	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 073 165	1 073 165	
Etat	400 808	277 456	123 353
Dettes sur immobilisations	100 736	100 736	
Autres dettes	1 963 457	1 963 457	
Produits constatés d'avance	28 125	7 500	20 625
	4 777 381	4 633 403	143 978

AUDIT EUREX
Société de Commissaire aux Comptes
28 rue Notre Dame des Victoires
75002 PARIS
RCS Paris 340 900 422

5 ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Nature	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Provisions pour départ retraite	1 526 930	20 368		1 547 298
Provisions pour licenciement salariés	0			0
Provisions pour risques & charges	1 526 930	20 368	0	1 547 298
Dépréciations titres de participation & autres titres immobilisés	8 476 750	381 000		8 857 750
Dépréciations compte courant associés	386 600	93 000		479 600
Dépréciations valeurs mobilières de placement	602 083	100 000	-396 951	305 132
Provisions pour dépréciations	9 465 433	574 000	-396 951	9 642 482
Total général des dépréciations	10 992 363	594 368	-396 951	11 189 780
Dotations et reprises d'exploitation		20 368	0	
Dotations et reprises financières		574 000	-396 951	
Dotations et reprises exceptionnelles		0	0	

Les titres DEXIA, SCIENCE ET INDUSTRIE et E-BTP sont dépréciés à 100% et sont inscrits au bilan pour une valeur nulle.
Au 31 décembre 2019, les comptes courants CHEC et SCIENCE & INDUSTRIE ainsi que le prêt E-BTP sont provisionnés à 100%.

6 PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

Nature	Montant
Avoirs non encore reçus	361
Produits à recevoir	6 740 139
Intérêts à recevoir	166 909
Total	6 907 410

Nature	Montant
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	257 765
Dettes fiscales et sociales	879 344
Dettes sur immobilisations	12 000
Autres dettes	1 960 291
Total	3 109 401

AUDIT EUREX
Société de Commissaire aux Comptes
28 rue Notre Dame des Victoires
75002 PARIS
RCS Paris 340 900 422

7 MONTANT DES RESSOURCES BRUTES

Les ressources brutes de la FNTP sont constituées essentiellement par les cotisations.
Les cotisations collectées par les Caisses de Congés Payés (sur la base des masses salariales déclarées par les entreprises au titre des douze mois de janvier à décembre) sont enregistrées dans les produits de l'exercice . Les cotisations des mois de novembre et décembre étant encaissées en début d'année suivante figurent en conséquence à l'actif du bilan en produit à recevoir.
Les cotisations de novembre et décembre 2019 perçues en janvier et février 2020 représentent 6 122 800 €

Ressources de l'année	Montant
Cotisations reçues	
Adhérents	2 640
Caisses de Congés Payés	33 498 381
Entreprises	366 026
SERCE	393 348
- Reversement de cotisations	
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation perçus	
Rbt Assurances & Formation	12 235
Revenus des immeubles	242 353
Contribution Organismes Paritaires	1 208 929
Produits de services	569 247
Produits financiers	
Produits de participation	11 715
Revenus des V.M.P.	306 631
Produits nets/cession V.M.P.	50 914
Total	36 662 418

8 ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Le programme de recherches non réalisées au 31 Décembre 2019 fait l'objet d'un engagement hors bilan de :

55 000 € au titre de 2009
50 000 € au titre de 2010
39 907 € au titre de 2011
10 000 € au titre de 2012
609 € au titre de 2013
90 000 € au titre de 2014
12 000 € au titre de 2015
32 229 € au titre de 2016
72 500 € au titre de 2017
205 000 € au titre de 2018
349 075 € au titre de 2019
Soit un total de **916 320 €**

Ces montants correspondent à la différence relevée à la clôture de l'exercice entre d'une part le total des commandes passées au cours de chaque exercice dans le cadre des programmes de recherches validés par la Fédération, et d'autre part les montants effectivement payés et qui sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au moment de leur paiement.

- La FNTP a donné son accord, le 19 mai 2010, pour être caution de second rang, aux côtés de la FFB, en garantie d'un emprunt de 39 000 000 € souscrit par l'ESTP par tiers auprès de trois établissements bancaires : la Banque Populaire, le Crédit Coopératif et BTP Banque. L'emprunt est garanti en premier rang par des PPD ou hypothèque portant sur l'ensemble des actifs du campus de Cachan. La caution de second rang de la FNTP représente un total de 17 745 000 € dont 13 650 000 € en principal et 4 095 000 € en intérêts et accessoires.

- Pour financer les travaux de restructuration et de rénovation de l'Immeuble du 3 rue de Berri, l'Immobilière des Travaux Publics a souscrit deux concours bancaires de 7 500 000 € chacun, l'un auprès de la Banque des Travaux Publics et l'autre auprès du Crédit Coopératif et remboursables jusqu'au 31 Décembre 2028. En garantie de ces concours, la FNTP a conféré un nantissement de titres à hauteur de 2 500 000 €.

9 SUBVENTIONS VERSEES

	Nature				
Entités	Fonctionnement	Projets	Exceptionnel	Divers	Total
FRTP	5 570 684	747 210	104 939	8 282	6 431 115
Syndicats Spécialité	748 548	269 642			1 018 190
MEDEF					976 793
Cotisations, dons, contributions et autres subventions diverses°					4 263 937
					12 690 035

Dont :
TP D'AVENIR : 3 415 973 €
CEREMA : 128 000 €
FIEC : 125 801 €
TDIE : 58 305 €
GROUPEMENT RESEAU CERC : 45 000 €
CPME : 36 171 €
EIC : 33 000 €
BEAUX ARTS & COMPAGNIE : 30 000 €
IDRRIM : 26 776 €
INSTITUT DE L'ENTREPRISE : 25 200 €

AUDIT EUREX
Société de Commissaire aux Comptes
28 rue Notre Dame des Victoires
75002 PARIS
RCS Paris 340 900 422

10- MODALITES D'APPLICATION DE L'ARTICLE L.2135-2 DU CODE DU TRAVAIL

L'article L.2135-2 du Code du Travail prévoit que les organisations syndicales doivent :

- soit établir des comptes consolidés (méthode A)
- soit fournir en annexe à leurs propres comptes individuels les comptes individuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble (méthode B).

La FNTP contrôlant des personnes morales au sens de L.233-16 du Code de Commerce, a opté pour la méthode B et fournit en annexe à ses propres comptes individuels, les comptes individuels des personnes morales appartenant au périmètre d'ensemble, à savoir :

- SAS Science et Industrie
- AGFASTP (Association de Gestion du Fonds d'Action Sociale Travaux Publics)
- Association CIFTP (Centre de l'Industrie Française des Travaux Publics)

Étant précisé que les deux dernières entités sont des associations dont la FNTP ne tire aucun intérêt et que leur prise en compte dans le périmètre d'ensemble ne s'impose pas juridiquement.

11- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous indiquons ci-après les principales entités dans lesquelles la FNTP désigne des administrateurs, à savoir :

- E.S.T.P (Ecole Spéciale des Travaux Publics du Batiment et de l'Industrie) : 8 administrateurs
- A.G.E.A.T.P. (Association Gestionnaire des Ecoles d'Application aux Métiers des Travaux Publics) : 7 administrateurs
- A.G.E.F.I.A.T.P. (Association Gestionnaire de l'Ecole de Formation Initiale par l'Alternance aux Métiers des Travaux Publics) : 7 administrateurs
- A.G.C.F.T.P. (Association Gestionnaire des Centres de Formation Continue de la Fédération Nationale des Travaux Publics) : 7 administrateurs
- A.G.EGLEFOR (Association Gestionnaire EGLEFOR – Ecole des Métiers des Travaux Publics) : 7 administrateurs

12 – CONTRIBUTIONS EN NATURE

Le Service Comptabilité et Administration du Personnel tient la comptabilité et assure la gestion du personnel (lorsqu'il y a des effectifs salariés) de certains Syndicats de Spécialité :

Syndicat des Entrepreneurs Français Internationaux,
Syndicat national des entrepreneurs spécialistes de Travaux de Réparation et Renforcement de Structures,
Syndicat National des Entrepreneurs, Concepteurs et Réalisateurs de Stations de Pompage,

et divers Organismes :

- Syndicat Professionnel des Terrassiers de France
- Cercle Français de l'Eau,
- Confederation of International Contractor's Associations,
- Institut des Hautes Etudes de Développement et d'Aménagement des Territoires en Europe,
- Science et Industrie,
- Centre de l'Industrie Française des Travaux Publics,
- Association de Gestion du Fonds d'Action Sociale Travaux Publics,
- Immobilière des Travaux Publics
- TP D'Avenir

Le Service Comptabilité et Administration du Personnel assure la gestion du personnel de certains Syndicats de Spécialité :

- Syndicat des Entrepreneurs de Travaux de Voies Ferrées de France
- Union des Métiers de la Terre et de la Mer

et divers Organismes :

- Institut pour la recherche appliquée et l'expérimentation en génie civil

Le Secrétariat Général de certains Syndicats de Spécialité :

- Syndicat des Entreprises Distributrices de Précontrainte par Post-Tension,
- Syndicat National des Entrepreneurs, Concepteurs et Réalisateurs de Stations de Pompage,
- Syndicat national des entrepreneurs spécialistes de Travaux de Réparation et Renforcement de Structures,
- Syndicat National des Entrepreneurs de Travaux Publics spécialisés dans l'utilisation de l'Explosif

et divers organismes :

- TP D'Avenir

est assuré par du personnel de la FNTP.

13 – AUTRES INFORMATIONS

La charge relative à la mission légale du commissaire aux comptes inscrite dans les comptes de l'exercice 2019 est de 24 396 €.
Service autre que la certification des comptes : 7 800 €.

14 – EFFECTIF

Au 31 décembre 2019, l'effectif en CDI présent est de 84 personnes. Au 31 décembre 2018, il s'élevait à 84 personnes.

AUDIT EUREX
Société de Commissaire aux Comptes
28 rue Notre Dame des Victoires
75002 PARIS
RCS Paris 340 900 422